

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN FÉVRIER 2025



## SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

**TABLE DES MATIÈRES**

**ACRONYMES ..... 3**

**0. INTRODUCTION ..... 4**

**I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ..... 4**

**I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS ..... 4**

**II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS ..... 5**

**II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES ..... 5**

**II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES ARBITRAIREMENT ..... 6**

**II.3. DES FEMMES ENLEVÉES ..... 6**

**II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES ..... 6**

**II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS ARBITRAIREMENT ..... 7**

**III. CONCLUSION ..... 8**

ACRONYMES

ECOFO : École Fondamentale

MEEFES

## 0. INTRODUCTION

Le présent bulletin, « **Femme abusée, nation déchirée** », couvre la période de février 2025 et documente un total de **19 cas** de violations des droits humains dont des femmes et des enfants ont été victimes.

Parmi ces cas figurent trois mineurs abusés sexuellement, trois femmes tuées, une femme arrêtée arbitrairement, une autre enlevée, quatre enfants tués et sept mineurs arrêtés arbitrairement.

## I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

### I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS

#### **Tentative de viol dans la commune de Songa, province de Bururi**

Le 11 février 2025, la Ligue Iteka a été informée d'un incident survenu le 6 février, impliquant Désiré Nkurunziza, un cultivateur de 28 ans, qui a été surpris avec une jeune fille de 14 ans nommée D.I., élève à l'ECOFO Yengero.

Nkurunziza avait invité D.I. chez lui, près de l'école, où il a tenté de la déshabiller. Elle a crié, alertant ses camarades qui sont intervenus. Les examens médicaux ont révélé une tentative de viol, sans relation sexuelle. Nkurunziza est actuellement détenu au cachot provincial de Kabezi.

#### **Un garçon victime de viol en commune et province de Rumonge**

Le 18 février 2025, un adolescent sourd-muet de 13 ans, I.F., a été violé sur la colline Gatete, dans la province de Rumonge, par Zabulon Nkurikiye, un homme de 70 ans.

L'agression s'est produite près du lac Tanganyika. Des passants ont secouru la victime, tandis que l'agresseur a été arrêté et conduit au commissariat de Rumonge. I.F. a ensuite été conduit au centre Humura pour des soins.

#### **Une fille victime de viol en commune et province de Rumonge**

Le 19 février 2025, une fille de 12 ans, B.N., a été violée sur la colline Mutambara, dans la province de Rumonge, par Dynamique Irakaza, un homme de 25 ans.

Profitant d'une récréation, il a entraîné la victime dans une maison abandonnée. Alertés par des cris de détresse, des passants sont intervenus et l'ont arrêté. Irakaza est détenu au commissariat de Rumonge, tandis que la victime reçoit des soins au centre Humura.

## II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

### II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES

#### **Un corps sans vie d'une femme découvert en commune et province de Makamba**

Le 3 février 2025, le corps sans vie d'Élisabeth Ntungwenayo, 68 ans, a été retrouvé sur la colline Nyabigina, dans la commune et province de Makamba.

D'après des sources locales, elle aurait été étranglée par des individus non encore identifiés alors qu'elle rentrait chez elle après avoir quitté un bistrot. Son corps présentait des blessures au niveau de la gorge et des bras.

#### **Un corps sans vie d'une jeune fille découvert en commune Gisuru, province de Ruyigi**

Le 3 février 2025, le corps d'Alice Nizigiyimana, 18 ans et enceinte de sept mois, a été retrouvé dans la rivière Ruguzye, à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie.

La veille, elle s'était rendue au marché de Nyagahoro et avait été vue en compagnie de Juma, présumé père de son enfant, qui lui aurait proposé d'avorter, ce qu'elle aurait refusé.

Le lendemain matin, son corps a été découvert immergé dans la rivière. L'autopsie a révélé qu'elle avait été violée et égorgée. Juma, dernier à l'avoir vue en vie, a été arrêté et placé en détention dans le cadre de l'enquête.

#### **Un corps sans vie d'une sœur découvert en commune Nyanza-Lac, province de Makamba**

Le 7 février 2025, le corps sans vie de Sœur Claudine Kubwimana, 32 ans, a été retrouvé pendu dans sa chambre à la paroisse catholique de Buheka, commune Nyanza-Lac, province de Makamba.

Sa chambre était fermée depuis deux jours. Inquiet, le père Jean Claude Ciza, curé de la paroisse, a fait appel aux autorités locales et à la police, qui ont forcé l'entrée et découvert la tragédie.

Aucun élément permettant d'expliquer ce geste n'a été trouvé. Une enquête est en cours. La Ligue Iteka n'a reçu cette information que le 13 février.

## II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES ARBITRAIREMENT

### **Une femme et son nourrisson arrêtés en commune Nyanza-Lac, province de Makamba**

Le 26 janvier 2025, Ashura Nduwimana, portant un enfant de moins de deux ans sur son dos, a été arrêtée à Nyabigina, commune Nyanza-Lac, lors d'une perquisition policière. Selon sa famille, elle a été emprisonnée à la place de son mari, accusé du vol d'un smartphone retrouvé parmi ses affaires.

Malgré l'absence d'accusation à sa charge, elle est toujours détenue avec son nourrisson au commissariat provincial, en attente que son mari se présente. Sa famille exige sa libération immédiate.

La Ligue Iteka a reçu l'information le 7 février 2025.

## II.3. DES FEMMES ENLEVÉES

### **Une sœur enlevée en commune Musongati, province de Rutana**

Selon une information reçue par SOS-Torture, Sœur Sylvane Nduwayo, 50 ans, de la Congrégation « Ordre des Vierges Consacrées », a été enlevée dans la nuit du 29 janvier 2025 à son domicile, sur la colline Gatakazi, commune de Musongati, province de Rutana.

La veille, elle avait été arrêtée arbitrairement par des Imbonerakure en raison d'un conflit commercial avant d'être libérée grâce à l'intervention du procureur de Rutana. Depuis le 30 janvier 2025, elle reste introuvable et son téléphone est éteint.

## II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

### **Un corps sans vie d'une fillette découvert à Itaba, province de Gitega**

Le 21 janvier 2025, aux alentours de 9 heures, le corps en décomposition de D.B.N., une fillette d'un an et neuf mois, a été retrouvé dans la rivière Nyakijanda, sur la colline Buhinda, commune d'Itaba.

Selon les déclarations des parents et des autorités locales, l'enfant avait disparu le 14 janvier 2025, vers 9 heures, alors que ses parents travaillaient dans une rizière au bord de la rivière.

### **Un corps sans vie d'un nouveau-né découvert en commune Kiganda, province de Muramvya**

Le 4 février 2025, le corps d'un nouveau-né a été retrouvé dans une bananeraie à Kivyeyi, commune Kiganda.

Scholastique Niyonzima, une domestique de 22 ans, est soupçonnée d'avoir abandonné son bébé après l'accouchement.

Son employeur, Gaspard Karakura, a découvert le corps emballé dans un sachet et a alerté la police. Scholastique, en fuite, a été arrêtée le lendemain sur la colline Rubumba et placée en détention. Le nourrisson a été enterré le jour même au cimetière de Kivyeyi.

### **Un mineur tué en commune et province de Rumonge**

Le 13 février 2025, à Karagara, commune de Rumonge, Emery, 17 ans, est décédé après avoir été violemment frappé par son père, Hakizimana, lors d'une dispute sur son absentéisme scolaire.

Malgré l'intervention de sa mère, le jeune garçon n'a pas survécu. Les voisins, choqués, ont refusé son enterrement tant que son père n'était pas arrêté et jugé.

### **Un mineur tué en commune Rugombo, province de Cibitoke**

Dans la nuit du 22 février 2025, à Rugombo, province de Cibitoke, un drame familial s'est produit lorsque Jean Paul Hakizimana a tué son fils de 15 ans en le frappant à la tête avec une barre de fer.

Ce meurtre aurait été motivé par la destruction présumée du pare-brise de sa voiture, bien que certaines sources contestent la culpabilité de l'adolescent.

## **II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS ARBITRAIREMENT**

### **Mineurs arrêtés en commune Giharo, province de Rutana**

Le 26 février 2025, seize réfugiés congolais, dont six mineurs, ont été arrêtés par le commissariat de Giharo alors qu'ils faisaient du jogging autour du camp de réfugiés de Musenyi, commune Giharo, dans la province de Rutana.

Après un interrogatoire, ils ont été transférés au chef-lieu de la province. Leurs proches dénoncent une détention arbitraire faute de preuves tangibles contre eux.

### **III. CONCLUSION**

D'après l'analyse des violences basées sur le genre observées en février 2025, des cas de meurtres de femmes continuent d'être signalés, posant un grave problème qui affecte profondément les familles et l'ensemble de la communauté.

Malgré cette situation préoccupante, l'État du Burundi et ses instances judiciaires ne manifestent toujours aucune volonté réelle de réprimer ces crimes, compromettant ainsi les efforts d'éradication des violences à l'égard des femmes, des filles et des enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi exhorte l'État burundais à prendre des mesures concrètes pour prévenir et sanctionner ces violences, tout en renforçant l'État de droit et la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens. Il est essentiel que le Gouvernement du Burundi applique une répression exemplaire à l'égard des auteurs de ces crimes afin d'y mettre un terme de manière définitive.